

République Française - Département du Gard  
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de  
Saint Jean de Serres

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2025  
MOTION N° M01\_191225

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : <b>15</b> En exercice : <b>14</b>	L'an 2025 et le 19 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JANIEC, Maire.
Présents : 8 Procurations : 0 Absents : 6	<b>Présents</b> : Jacqueline JANIEC, Andrée ROUX, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Édith BORNANCIN et Vivien BACARESSE.
Date de la convocation : 12-12-2025	<b>Procurations</b> : 0
Date d'affichage : 12-12-2025	<b>Absents</b> : Dario VIOLA, Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL, Boris CHAPON, Monique DESTIENNE et Catherine ROUVIERE.
Objet :  <b>MOTION DE SOUTIEN À LA TRIBUNE « POUR QUE VIVENT LA COURSE CAMARGUAISE ET NOS TRADITIONS TAURINES »</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Alain FAYADA

Madame le Maire présente la tribune « Pour que vivent la course camarguaise et nos traditions taurines ! » transmise par Monsieur le Sénateur du Gard, Laurent BURGOA.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant :

- Que depuis des siècles, nos communes vivent au rythme des abrivados, bandidos, encierros et courses camarguaises. Ces traditions, profondément ancrées dans notre identité et culture, sont aujourd'hui menacées par la décision récente d'un assureur majeur de ne plus couvrir les manifestations taurines dans les rues à compter de janvier 2026 ;
- Que les communes, les comités des fêtes et les manadiers mettent en œuvre des dispositifs de sécurité rigoureux, conformément aux *guides de bonnes pratiques* édictés par les préfectures du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône ;

Le Conseil municipal :

- Exprime** son attachement à ces traditions et son soutien à une mobilisation institutionnelle forte pour la recherche d'une solution durable ;
- Exprime** sa vive préoccupation quant au retrait des assureurs, qui rend matériellement impossible l'organisation de nombreuses fêtes traditionnelles dès les prochaines saisons ;
- Mandate** les Sénateurs Laurent BURGOA et Hussein BOURGI pour transmettre la présente motion au ministère de l'Économie, aux préfets du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'aux associations représentatives des manadiers, à la fédération des assurances et aux fédérations de traditions taurines.

Adopté par 6 voix pour et 2 abstentions (Édith BORNANCIN et Andrée ROUX).

### Pour que vivent la course camarguaise et nos traditions taurines !

Cela fait plusieurs siècles que nos communes vivent et vibrent au rythme des abrivados, des bandidos, des encierros et des courses camarguaises.

Ces manifestations, profondément ancrées dans notre patrimoine et notre culture, sont plus qu'un spectacle ; elles sont un lien social, un moteur économique.

Or, ce patrimoine est aujourd'hui menacé.

Il y a quelques jours, des dizaines de manadiers, clubs taurins et comités des fêtes ont reçu un courrier de leur assureur leur annonçant sa décision de mettre fin à l'assurance des manifestations taurines dans les rues à compter de janvier 2026.

L'assureur, qui couvre près de la moitié du monde taunni dans nos territoires, invoque une hausse des sinistres (5,7 millions d'euros sur trois ans), dont certains tragiques, ponctués de décès — et un risque devenu « structurellement déficitaire » pour les activités assurancielles.

Cette décision, si elle n'est pas compensée par une solution rapide, pourrait signer la fin des traditions taurines et des fêtes votives dans nos communes.

Sans couverture d'assurance, les abrivados, encierros et bandidos deviendront impossibles à organiser. Les conséquences économiques seraient dramatiques et c'est tout un écosystème local qui s'effondrerait.

Mais au-delà de l'économie, c'est notre culture, notre identité, notre manière d'être et de vivre ensemble qui sont en péril.

Chaque année, ce sont 850 courses et environ 2 200 événements de type abrivados ou bandidos qui sont organisés. Ces festivités attirent plus de 300 000 spectateurs par an, font vivre près de 148 manades et 139 clubs taurins, et génèrent près de 30 millions d'euros de retombées économiques.

Elles incarnent une tradition populaire, respectueuse des animaux et indissociable des territoires Languedocien, Camarguais et Provencal.

Aussi, c'est avec gravité que nous, élus du Gard, appelons l'État à agir et à bâtir une solution durable, permettant à nos traditions de perdurer. Cela passe par une concertation avec la fédération des assurances sous l'égide du ministère de l'économie pour construire un modèle économique viable sur le long terme.

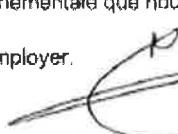
Cela passe aussi par une évolution de la loi afin que le préjudice de celui qui enfreint délibérément les règles de sécurité ne soit plus automatiquement imputable au manadier et donc à l'assureur de celui-ci.

De la même manière nous lançons un appel solennel à une minorité de spectateurs qui prend des risques inconsidérés lors des fêtes votives, au mépris des règles de sécurité savamment mises en place par les clubs taurins et les municipalités.

Il appartient à chacun de prendre ses responsabilités et ne pas s'exposer inutilement au risque de subir un grave préjudice et de fragiliser une filière qui n'en a pas vraiment besoin.

Nous sommes convaincus que nos festivités ne sont pas un risque : elles constituent au contraire une richesse humaine, culturelle, économique et environnementale que nous devons préserver.

Nous sommes toutes et tous déterminés à nous y employer.

  
  
La Maire,  
Jacqueline JANIEC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire  
Jacqueline JANIEC

